

AUGMENTATION DU PRIX DE LA CHALEUR LIVREE PAR LE RESEAU DE CHALEUR ACB

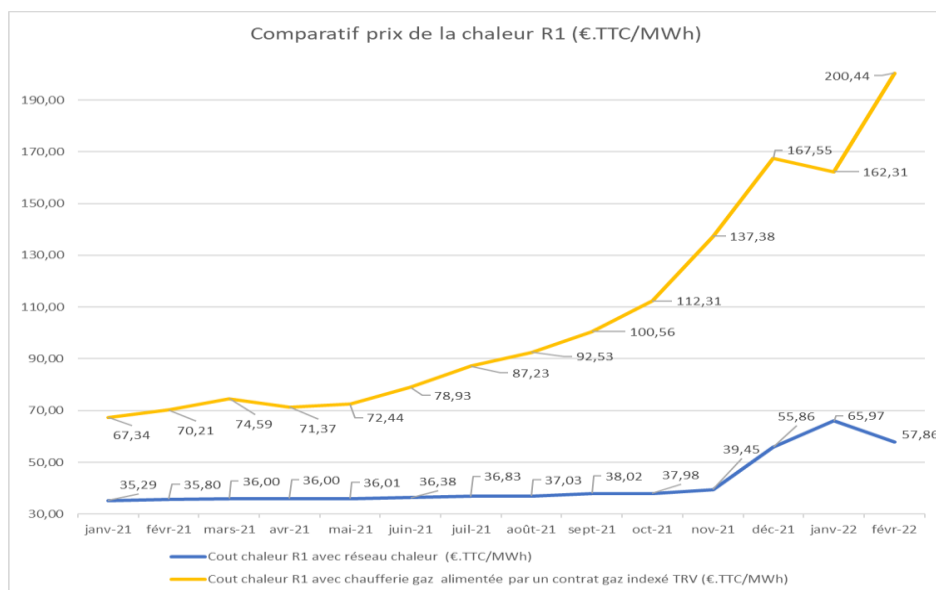
La tension observée sur le prix des énergies fossiles depuis le second semestre 2021, s'est accrue sur les mois de novembre et décembre 2021 et prend une nouvelle ampleur dans le contexte du conflit entre l'Ukraine et la Russie.

Le réseau de chaleur d'Aurillac est aujourd'hui alimenté à 85 % par de la biomasse et à 15% par du gaz, ce qui limite l'effet de cette envolée du prix du gaz pour les abonnés du réseau de chaleur. Cette mixité en fait un réseau particulièrement vertueux du point de vue environnemental, et particulièrement performant quant au prix de la chaleur vendue aux abonnés.

A l'instar de tous les consommateurs de gaz sur le territoire, ACB supporte les variations de prix du gaz naturel dans sa production de chaleur. Le prix de la molécule de gaz a été multiplié par 7 entre le mois de janvier 2021 et le mois de janvier 2022, rendant indispensable l'ajustement de la formule d'indexation du terme R1 gaz qui n'était pas représentative des charges gaz supportées par ACB.

Face à cette envolée du prix du gaz il est inévitable que le prix de la chaleur fournie par le réseau de chaleur augmente mais dans des proportions bien moindres que le prix du gaz.

Le graphique ci-dessous détaille sur 2021 et début 2022 le coût mensuel de la chaleur (R1) facturé par ACB aux abonnés du réseau et fait apparaître ce qu'aurait été ce coût si cette chaleur avait été produite à partir d'une chaufferie gaz spécifique à chaque abonné



Ainsi outre son aspect bénéfique pour l'environnement, le réseau de chaleur d'Aurillac démontre sa pertinence économique dans le temps, et encore plus dans cette période de forte tension sur le prix des énergies fossiles.

ACB est bien conscient que la hausse de la chaleur est un élément sensible pour les abonnés du réseau et reviendra vers eux au travers d'une communication spécifique pour conseiller les abonnés sur l'optimisation de leur facture d'énergie payée à ACB.

Par ailleurs d'ici à la fin du mois de mars un mécanisme de bouclier tarifaire, mis en œuvre par l'état, devrait voir le jour pour venir réduire l'impact de l'envolée du prix des énergies fossiles. Ce bouclier tarifaire devrait bénéficier aux abonnés résidentiels au réseau de chaleur (copropriétés, bailleurs sociaux). ACB reviendra vers les abonnés pour communiquer sur ce sujet et sur la baisse du coût de la chaleur induite par ce bouclier tarifaire, une fois les textes officiels publiés.

AURILLAC CHALEUR BOIS

Siège Social : 16 rue Pierre BOULANGER 63100 Clermont Ferrand

Société par actions simplifiée au CAPITAL de 200 000 Euros - Immatriculée au RCS de Clermont Ferrand n°831 403 175 - N° TVA Intracommunautaire FR 37831403175